

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 janvier 2015 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 21 janvier 2015

**PRESENTS:** Bonneaud didier, Garnero patricia, Seu bernard, Combin maguy, Louche josée, Hautot lawrence, Tastrvin laurent, Licini bruno, Thibon géraldine, Avisse françois, Peulet thierry

**ABSENTS:** Alibert nicolas, Becquard gaetan, Ormiere rené, Mauger éric avec procuration.  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Garnero Patricia

<b>QUESTION N° 1 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DETR 2015 PROJET CENTRE SOCIO CULTUREL</b>
---

La salle des fêtes a été construite en 1987 depuis aucun travaux n'a été réalisé. A ce jour des aménagements sont nécessaires notamment au niveau des vestiaires et de la cuisine ainsi qu'une extension afin de créer un local destiné aux associations.

Une estimation a été réalisée à ce jour pour un montant de 50 000 € HT.  
La commune financera en totalité l'opération c'est pourquoi Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention (DETR). Après avoir pris connaissance du projet

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE : Nb de voix Pour : 12      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 2 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DETR 2015 REPRISE RESEAU ASSAINISSEMENT</b>
--

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le diagnostic du réseau d'assainissement,  
L'opération est estimée à : 512 000 € HT  
Après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

- approuve le projet
- sollicite l'aide financière du Conseil Général
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au projet.

VOTE : Nb de voix Pour : 12      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 3 : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DETR 2015  
PROJET ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

La commune souhaite revoir sa distribution en eau potable.  
Le Maire présente au conseil municipal le projet.  
L'opération est estimée à : 60 000€

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV

- approuve le projet
- sollicite l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau
- autorise le département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau qui la reversera à la commune.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :0

**QUESTION N° 4 DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LANGUEDOC  
ROUSSILLON : PROJET PARC DE LOISIRS**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un projet de parc de loisirs.

L'opération est estimée à : 400 000 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV

- approuve le projet
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional du Languedoc Roussillon
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention :3

**QUESTION N° 5 VALIDATION DU PROJET TRIBUTE**

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV

D'adhérer au lancement de ce projet

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :1

#### QUESTION N° 6 ADHESION AU SABRE

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la commune à la compétence conception, réalisation des ouvrages d'assainissement collectif intercommunaux du Syndicat d'Assainissement de Bagnols sur Cèze et sa REgion (SABRE) et de reprendre les versements s'y rapportant

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- accepte l'adhésion de la commune à la compétence conception, réalisation des ouvrages d'assainissement collectif intercommunaux du SABRE
- désigne Mr SEU Bernard comme délégué titulaire et Mr BONNEAUD didier comme délégué suppléant.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :0

#### QUESTION N° 7 AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice de contrôle de légalité, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. Il convient de désigner un prestataire homologué ce qui permettra la signature d'une convention.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT

- approuve le principe de télétransmission des actes communautaires soumis au contrôle de légalité
- mandate Monsieur le Maire pour procéder à la désignation d'un prestataire agréé, selon les critères de procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat et à intervenir

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :0

#### QUESTION N° 8: SIGNATURE CONVENTION MISSION AVOCAT

Le cadre législatif et réglementaire applicable aux collectivités territoriales ainsi que la multiplication et la complexité des dossiers amènent la commune à avoir recours à une assistance juridique permanente. Cette prestation permettra de garantir la sécurité juridique des actes administratifs.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : confie la mission d'assistance juridique à Monsieur Jean-Claude ACCARIES. Le montant annuel de la prestation s'élève à :

- 2 700 € HT pour 15 heures de travail répartis sur l'année.
- 1 800 € HT pour procédure devant Tribunal Administratif

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : confie la mission d'assistance juridique à Maître ACCARIES. Pour 12 mois.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention 0:

QUESTION DIVERSE

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV Pas de questions

La séance est levée à 21 heures 30.

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE